

Numéro 68 • mars 1996 • Paraît 4 fois par an

Editeurs responsables: A. GALLET, P.-Y. JORNOD, R. JUON, M.-F. SPIELMANN, A. WISARD Tirage 7500 exemplaires - AHCVV: 2 310 81 81

# la rue est à vous, prenez-la! poisson d'avril?

(AG) L'inauguration officielle du parking St-Antoine, le 1er avril, marquera-t-elle le printemps d'une nouvelle politique en matière de déplacements, de circulation et d'accessibilité?

Les tergiversations du Département de justice, police et transports (DJPT) nous permettent d'en douter. Quant à la Ville de Genève, elle reste pour l'instant soumise aux décisions cantonales.

L'introduction complètement improvisée et ratée des mesures de circulation à l'ouverture provisoire du parking, début décembre, a fait place, au début de janvier, à une répression systématique et impressionnante (aveugle parfois...), en partie justifiée par les incontournables et nombreux contrevenants.

Début mars semble marquer une accalmie, sous forme d'un précaire équilibre entre les nombreux piétons qui commencent à prendre possession de la rue et quelques automobilistes qui continuent à penser que le territoire leur appartient, malgré une signalisation explicite.

C'est le temps de la concertation; une première réunion a eu lieu le 1er mars, qui a permis à chacun d'exposer la nature de son opposition.

D'un côté, les tenants d'une Vieille Ville dans laquelle les voitures (mais pas les motos) pourraient circuler et stationner librement, représentés par le Groupement de sauvegarde économique de la Vieille Ville (L. Muller) et par l'Association de la Haute-Ville (P.-C. Georges). Ils oublient, et tentent de faire oublier, qu'un parking de 500 places existe... et qu'il faut peut-être envisager de l'utiliser en le valorisant.

Au milieu, la nouvelle Association des habitants des futures zones piétonnes se dit favorable au principe de celles-ci, mais reste peu encline à leur application. Elle demande que les habitants du pourtour de la Cathédrale puissent accéder en tout temps à leur habitation (ce qui est légitime), mais voudrait aussi qu'ils puissent y stationner, la nuit par exemple (ce qui est beaucoup moins justifiable).

(suite ci-dessous)

1200 Genève 3

**'**G'd

Annoncer les rectifications d'adresse selon A1, n° 552

### (suite de l'édito)

A l'autre bout, notre Association désire que les beaux principes trouvent une application. Par nos propositions concrètes, nous nous heurtons à la politique des compromis mous, indéfinis, inapplicables.

Il est donc temps pour nous de rappeler quelques principes de base, incontournables, quelques vérités toutes nues, même si «en avril n'enlève pas un fil».

En premier lieu, il existe une opportunité exceptionnelle de rendre la Vieille Ville accessible comme elle ne l'a jamais été. Un parking de 500 places ayant été ouvert, il faut contraindre les automobilistes à s'y rendre en priorité. Selon nos estimations le parking est fréquenté à un peu plus d'un tiers de ses capacités (soit entre 180 et 220 voitures).

Deuxièmement, la construction de cet équipement a été rendue possible parce que notre association, entre autres, a levé son opposition. Les compensations garanties à l'époque doivent aujourd'hui être honorées.

Troisièmement, le plan Circulation 2000 oblige l'Etat à prendre des mesures de compensation et d'accompagnement à l'ouverture d'un nouveau parking, pour éviter de voir le trafic augmenter. En ce sens, afin d'obtenir une véritable cohérence des aménagements de modération du trafic aux abords immédiats du parking, nous demandons la fermeture définitive du pont Charles-Galland (votée par la Ville de Genève), ainsi que des mesures de modération du trafic le long de l'axe rue St-Victor-place Franz-Lisztrue Beauregard.

Ces trois remarques ne constituent pas des vues de l'esprit ou une idéologie «anti-bagnole». Elles relèvent d'une attitude pragmatique qui, au long d'une expérience de quinze ans, a fait évoluer notre association d'une conception de fermeture totale vers des aménagements permettant l'accessibilité, mais dissuadant le stationnement. La notion d'accessibilité est le pivot de tous les aménagements prévus: les habitants, les services, les taxis, les commerçants, voire les clients des commerces qui auraient des objets encombrants à transporter, ont droit d'accès dans l'ensemble de la Vieille Ville, non seulement jusqu'à 11 heures, mais durant toute la journée. Mais... ils n'ont pas le droit d'y stationner.

Cette notion de droit à l'accessibilité se trouverait, à notre avis, confortée par la mise à disposition des usagers d'un macaron-disque, permettant aux contrôleurs du trafic d'identifier rapidement le véhicule d'un ayant-droit.

En dehors de ces propositions concrètes, que nous voulons voir réalisées, il n'y a guère d'alternative.

Si les décisions prises n'optent pas pour la clarté et une lisibilité simple et intangible, le risque est grand de voir la Vieille Ville évoluer vers un statut de «zone marchande» qui, à l'image des rues marchandes permettrait tout et aussi n'importe quoi.

### Ont participé à ce numéro:

Benaouda BELGHOUL
Isabelle BRUNIER
Nicole FALONY
Alain GALLET
Isabel NERNY
Pierre-Yves JORNOD
Roman JUON
Andrienne SOUTTER

Composition et mise en pages: Pierre-Yves JORNOD

Imprimerie: Le Cachot, Grand-Saconnex

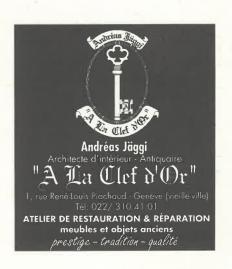
Objet Spécialité d'Opalines

XIX<sup>e</sup> verres, porcelaines, petits objets anciens

14, rue du Perron 1204 Genève







#### BULLETIN D'ADHÉSION À L'AHCVV

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville:

Nom:	
Adresse:	

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V. CP 3029, 1211 Genève 3

3

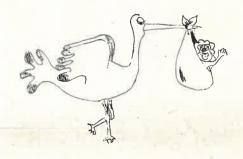
### **PHARMACIES POPULAIRES**

Le spécialiste en aromathérapie!



#### **OFFICINE 2**

7, rue de Rive 1204 Genève 310 92 55



le 3 août 1995 Nicolas 13, bd des Philosophes

le 11 novembre 1995 Xandro, Dorian 59, rue du Rhône

le 27 novembre 1995 Manuel, Tiago, Philippe 8, rue des Granges

le 28 novembre 1995 Maxime, Vladan, Simon 1, rue d'Aoste

le 22 décembre 1995 Louis 19, rue Général-Dufour

le 27 décembre 1995 Marine 5, place de la Taconnerie

le 29 décembre 1995 Léticia, Adelaide

2, place de la Synagogue le 4 janvier 1996 Sonia, Margaretha

4, rue des Granges le 22 janvier 1996 Sébastien

9, rue du Vieux-Collège

le 14 février 1996 Yannick 1, rue Etienne-Dumont

le 1er mars 1996 Elie, Jean 16, promenade Saint-Antoine

### FETE DE LA PREMIERE FEUILLE SAMEDI 30 MARS

9 h. 45 Départ place Sturm du cortège, en parade avec la Moudelmusik, près de 400 enfants, et la Jeunesse de Pisy. Thème: les oiseaux.
 Parcours: rue Le Fort - rue St-Victor - promenade du Pin - rue Etienne-Dumont - Bourg-de-Four - rue de la Fontaine - rues Basses - rue de la Cité - Grand'Rue - Treille.

Dès 11 h. **Treille**: musique, discours, **animations**, jeux et **concours de trottinettes**, spectacles, restauration et buvette. (En cas de pluie, programme minimum sous les canons)

Organisation: Maison de Quartier Chausse-Coq Avec l'aide des écoles, de ll'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville, et de l'Association de parents d'élèves du Centre Ville

# à l'ombre des tilleuls en fleurs

En ce mois printanier où l'on ne va pas tarder à voir reverdir les marronniers de la Treille et les micocouliers de la promenade Saint-Antoine (!), je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer une nouvelle toute fraîche datant du 13 février 1658, et tirée des Registres du Conseil:

«Arbres au Bourg-de-Four

Noble Jaques Favre rapporte que divers particuliers dudit lieu luy auroient representé que tant pour l'embellissement de ladite place que pour se contregarder de la chaleur, il seroit necessaire d'y planter des ormes d'une distance proportionnée qu'elle ne puisse incommoder les chariots, et desquels dans la necessité on pourroit se servir, ce qu'ils offrent de faire et d'en avoir soing sans que le public en souffre rien. Arresté qu'on leur

permet de planter des tils (= tilleuls), et non des ormes pour ce que les chenilles s'y attachent, dans la proportion et distance qui sera trouvée necessaire par Monsieur le premier syndic en satisfaisant par lesdits particuliers à leurs offres.»

Il y a trois siècles, des citoyens amateurs d'ombre et de beauté les offraient à leurs semblables, les autorités avançaient des arguments valables pour préférer une essence à une autre, l'utilité publique et l'embellissement allaient de pair. Les arbres, toutefois, ne devaient pas incommoder les chariots alors que de nos jours on attend à l'inverse de leurs descendantes les voitures qu'elles n'incommodent pas les arbres!

Isabelle Brunier

# tapage nocturne

(BB) A ce jour, toutes les tentatives raisonnables pour faire respecter le droit au sommeil des habitants de notre secteur se sont heurtées à l'inefficacité des moyens d'application de la loi sur le tapage nocturne: les amendes de 100 francs par infraction à la législation ont plus tendance à rendre l'action de la police stérile et démotivante qu'autre chose. Or, malgré le caractère grave et réitéré des infractions, le département de Justice et Police ne se donne pas les moyens de faire respecter la loi qui permet des amendes de 100 à 60'000 francs (infligées par un officier de police: jusqu'à 500 francs).

A ce stade, on peut se poser la question: à qui profite le ... ? Une partie de la réponse peut se trouver entre les mains des spéculateurs immobiliers qui cherchent à chasser les habitants de la Vieille Ville au profit des bureaux de prestige (cf. rue de la Cité et hôtel le Chandelier).

Quelle gentille **bénévole**, disponible 2 heures par semaine, aimant les enfants, les jeux et le bricolage, rejoindrait l'équipe de la

Ludothèque de la Vieille Ville (Ecole Ferdinand-Hodler)

Contactez-nous le mardi après-midi ou le mercredi matin au © 310.19.08 Alors, chers voisins, il nous reste quoi, comme démarches à faire? A part faire appel à l'autorité du procureur de la République, faire signer des pétitions pour réveiller nos édiles, ou lancer des initiatives populaires contre le tapage nocturne (avec les associations d'habitants de toute la ville, de défense des locataires, etc.)?

La question du tapage nocturne est et restera la question centrale à laquelle chacun d'entre nous est confronté lorsqu'on aborde la question de l'habitat au centre ville.

La commission des nuisances de l'AHCVV souhaite lancer une campagne de recensement des cas de tapage nocturne dus à l'exploitation non conforme de certains bars et dancings dans notre quartier. Alors, à vos plumes, chers voisins!

# PORTIER

VTL - MANLEY - ALÜN LANGEVIN - B & K, etc.

Le service et la compétence pour satisfaire les mélomanes les plus exigeants

11, rue Verdaine - CH-1204 GENÈVE Tél. 022/311 64 09 - Fax 022/311 21 18 102, chemin des Bois - CH-1255 VEYRIER Tél. 022/784 00 50

# migros

(AS) Habitants du plateau des Tranchées, et aussi de la Vieille Ville, savez-vous que la petite Migros de Contamines va fermer ses portes au mois de mai prochain? Mais, connaissez-vous aussi l'épicerie de la rue du Mont-de-Sion? Savez-vous que ce magasin familial est ouvert tous les jours (sauf le dimanche), et même le mercredi et le samedi aprèsmidi jusqu'à 20 h.?

Sans être une épicerie de luxe, vous y trouverez, en plus des produits d'épicerie, des légumes et fruits frais, aux quantités que vous désirez, des produits laitiers, des boissons et alcools, des congelés (y compris viande et poisson) et évidemment quelques articles de droguerie.

Ce qui rend surtout ce commerce attrayant, c'est l'accueil, et tous les services non strictement commerciaux qu'on y reçoit: une présence chaleureuse, amicale, même affectueuse, de petites aides aux personnes âgées du quartier, des livraisons même dans les immeubles sans ascenseur, ce qui est particulièrement précieux lorsqu'on est malade, des conseils, des encouragements, un esprit ouvert, tolérant, généreux. Il me faut ajouter à ce portrait une conscience écologiste et tiers-mondiste (vous y trouverez du café Max Havelaar, on y récupère les sachets usagés, etc.).

Tant qu'on a une famille nombreuse, on fait ses courses dans les grands magasins, ou même en France voisine. Mais, le moment où la famille se rétrécit arrive plus vite qu'on ne l'imagine, et alors, que ferait-on sans ces petits magasins de quartier?

# coup de ♥ pour...

TWIN'S des jumelles dans le vent

(NF) C'est dans un univers bleuté entre palmes et miroirs qui vous conduisent à l'infini que vous allez vous retrouver, en un tour de main, transformée, la mine réveillée pour accueillir le printemps.

A cette autre femme que vous êtes devenue, offrez donc un de ces bijoux fantaisie ou accessoires pour les cheveux.

Pourquoi n'y emmèneriez-vous pas vos amies pour qu'elles y trouvent, à leur tour, la joie d'être ni tout à fait une autre, ni tout à fait la même. Twin's coiffure, 9 rue Verdaine.



**UNION SUISSE** 

#### Service clientèle

Place Longemalle 18 1211 Genève 3 Tél. 022/317 02 02

# les motos, des automobiles à deux pattes

(AG) Dans le cadre de la concertation liée à l'ouverture du Parking St-Antoine, seules les motos ont réussi à faire l'unanimité... contre elles. Commerçants, habitants, piétons, chalands, enfants, formulent des récriminations de plus en plus nombreuses contre ce moyen de transport qui s'immisce partout. Cellesci concernent deux types de nuisance:

#### le parcage sauvage

Chaque jour des centaines de motos se parquent en dehors des places qui leur sont réservées. Un argument facile invoque le manque de places disponibles. Des dizaines de places ne sont pourtant jamais occupées (par exemple, sur l'axe de la Rotisserie).

En fait, le conducteur d'une moto n'a qu'une seule idée: s'approcher le plus près possible de son lieu de travail (ou de consommation). Cette situation fait la part belle aux plus beaux égoïsmes. Voyez le pourtour de la fontaine au bout de la rue Calvin-angle rue du Puits-St-Pierre: plusieurs motos s'y parquent malgré un panneau d'interdiction de stationner. Voyez la place du Bourg-de-Four: autour de la fontaine et sur la place se répandent jusqu'à vingt-cinq motos qui obstruent le passage, empêchent les commerçants de mettre en place leur terrasse, nuisent simplement à la beauté du lieu, fréquenté par des dizaines de touristes. L'Etat semble encourager cette pratique: les nouveaux panneaux de signalisation indiquent que les motos ne peuvent plus circuler en Vieille Ville (excepté les ayant-droits), mais on a laissé la moitié des places de parc au Bourg-de-Four, on en a créé une trentaine à la Place de la Taconnerie et celles situées en haut de la rue des Chaudronniers existent toujours.

#### 2. le bruit

La moto est un moyen de transport extrêmement bruyant; ses utilisateurs se plaisent à faire remarquer la puissance de leur machine. Le parcage des motos à proximité immédiate des habitations ne peut donc que créer des nuisances intenses, parce que soudaines, violentes (mise en marche du véhicule). Comme, de surcroît, les motos (ainsi que les voitures d'ailleurs) ne respectent pas les panneaux d'interdiction de circuler en Vieille Ville après 22 heures, certains secteurs de



Sélection de jouets 10, Etienne-Dumont - Téléphone 310 40 47 notre quartier sont très touchés, et tout particulièrement celui de la rue du Grand-Mézel-rue des Granges.

Les motos sont totalement assimilables au trafic automobile privé et individuel (pollution de l'air, pollution par le bruit). En ce sens nous ne pouvons nous satis-



faire de la réponse des pouvoirs publics qui nous expliquent que la situation serait bien pire si les gens à motos se déplaçaient en voiture. Le fait de n'avoir jamais vu une moto sanctionnée, malgré les milliers d'infractions constatées, renforce notre sentiment général que les motos sont au-dessus des lois. Cette situation très gênante risque de devenir rapidement intolérable et incontrôlable.

Conscients que nous ne pouvons nous contenter de nous cantonner au rôle de râleurs insatisfaits - de «n'y a qu'à» -, nous avons recherché des solutions:

- Il convient de tenir compte de l'environnement immédiat pour les emplacements pour motos, et de chercher à les éloigner des lieux d'habitation, à fortiori dans des rues étroites qui font caisse de résonance.
- La moto pollue comme une voiture. Il ne faut pas craindre de créer des places de parc pour motos plus décentrées, en remplacement des places actuellement réservées aux voitures, afin de ne pas diminuer une qualité de la vie déjà bien altérée par la densité des transports. Les conducteurs de motos doivent pouvoir découvrir le plaisir de marcher comme tout le monde! Voici quelques sites possibles: abords de la place Neuve, rue Piachaud, bas de la rue St-Léger, place des Casemates, rue Toepffer, etc.
- Développer une politique d'information des usagers à moto quant à l'obligation de respecter la signalisation et d'éviter de faire tout bruit inutile.
- Doubler cette politique d'information d'une politique de sanction (PV, enlèvement des véhicules stationnés de façon incorrecte, etc.).
- Intensifier les contrôles pour interdire l'accès aux motos (et aux voitures...) après 22 heures, en conformité avec la signalisation existante.

Nous sommes prêts à soutenir, à travers notre journal, toute campagne courageuse qui irait dans ce sens.



### Helves Broderie

Spécialiste broderie Saint-Gall et autres fascinants travaux à l'aiguille.

Draps, taies, nappes, napperons, mouchoirs. Lingerie fine, soie et coton. Vêtements fins pour enfants Robes de baptême

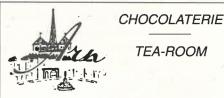
Liste de mariage. Vêtements folkloriques 14. rue E.-Dumont - Tél. 022/311 34 62 Préparons la vie ensemble!



Pour servir les futures mamans et les tout-petits

(près Alhambra) Tél. 310 50 80

GALERIE ROTISSERIE CENTRE BALEXERT Nouvelle galerie - 1er étage Tél. 797 57 20



Chocolats maison Truffes champagne Caramels à la crème

Fermé le dimanche - sauf Escalade et Noël

Bourg-de-Four 12 1204 Genève

**2** 310 40 94

### comité de l'AHCVV en 1996

Marie-France Spielmann (Présidente) Jean-Daniel Candaux (Bureau) Alain Gallet (Bureau) Dominique Dominicé (Trésorerie) Benaouda Belghoul Christian De Saussure Nicole Falony-Leiber Ruth Fivaz Marion Janjic Pierre-Yves Jornod

Roman Juon Nathalie Magnenat-Fuchs Cyrus Mechkat Isabel Nerny Alain Nicollier Madeleine Rouiller Andrienne Soutter Alexandre Wisard Patrice Zurcher

### **FETE DE JUIN**

Mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 juin 1996:

terrasse Agrippa d'Aubigné, «Barberine», pièce sous chapiteau par les ateliers de la Maison de Quartier Chausse-Coq (théâtre, danse, cirque et musique).

Samedi 8 juin:

fête de quartier. La Vieille Ville animée, journée portes ouvertes avec la participation des commerçants du quartier.

# municipal news

### locataire de la Ville

(RJ) Le Conseil municipal a voté à la majorité les conclusions de la commission des pétitions demandant à la Gérance municipale de ne pas expulser une membre de notre Comité de son appartement, et de trouver une solution plus humaine. Monsieur Pierre Muller, conseiller administratif, s'est engagé à rencontrer cette habitante pour l'aider à trouver une solution satisfaisante.

#### parking du Manège

(RJ) Une motion de l'Alternative a été développée au Conseil municipal de la Ville pour demander aux autorités cantonales, propriétaires du parking de l'ancien Manège, de le désaffecter, et d'envoyer les bénéficiaires, conseillers d'Etat, conseillers administratifs de la Ville ou hauts fonctionnaires, aller stationner à Saint-Antoine.

A la place, l'AHCVV étudie diverses suggestions. On pourrait installer des brocanteurs, ou créer un centre artisanal pour accueillir les entreprises de service qui ont dû quitter le quartier: serruriers,

plombiers, vitriers, menuisiers, etc. L'AHCVV avait également publié en 1990 un projet d'aménagement d'une maison des étudiants, mais là, ce serait une affaire d'argent.

### esplanade Saint-Antoine

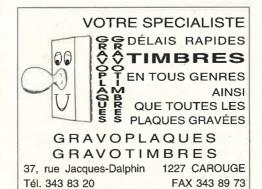
(RJ) Est-ce que les députés et conseillers municipaux de la Ville vont encore être autorisés à cogner les acacias de cette esplanade? Il y a un parking de 500 places juste à côté. Que nos autorités aident les élus à s'y cacher! Les citoyens auront ainsi moins l'impression qu'il y a des privilèges à Genève.

#### Permanence de l'ordre des avocats

Sans rendez-vous, du lundi au vendredi de 10 à 19 h. 13, rue Verdaine

#### Permanence de la chambre des notaires

Sans rendez-vous, les jeudis de 10 à 19 h. 13, rue Verdaine Tél. 781 08 28





J. W. Y. NYFFELER DÉCORATION ARCHITECTURE ANTIQUITE

8 - 10 et 2, rue Chausse-Coq **GENEVE** 

#### **BLANCHISSERIE TEINTURERIE** Mme M. Mori

repassage à la main - livraison à domicile service couture - travail artisanal

### Tranchées-Net

3, rue Charles-Bonnet (près du Petit Palais)

Tél. 347 35 72

8 h. à 12 h. et 13 h. 30 à 19 h. - Fermé le samedi





### ATRIVM

16, rue des Granges 1204 Genève **☎** 781 18 26



Décoration d'intérieur - Objets - Cadeaux

11, rue Etienne-Dumont 1204 GENÈVE Tél. 022/310 64 33 Fax 022/312 19 37



1201 GENEVE PLACE GRENUS **☎** 732 53 20 (Livraison dans toute la ville)



# fresque à Saint-Antoine

(PYI) Lors de sa visite de la prison de Saint-Antoine, à l'Escalade, Carine Hoffmann, longtemps membre de notre comité et bibliothécaire à la retraite de cette même prison, apercut tout à coup... mais laissons-la décrire elle-même: «au bout d'un couloir de ce deuxième étage où je pénétrais pour la première fois, j'ai été éblouie. Eclairée pas la haute lucarne du fond d'un passage, il y a une fresque peinte à l'huile. A ras du sol. Environ un mètre de largeur sur quatre-vingt centimètres de hauteur. Cette fresque, signée et datée en bas à droite pas un détenu, représente les toits de la Vieille Ville, dominée par la flèche de la cathédrale de Saint-Pierre. Au-dessus, un grand pan de ciel bleu prend bien les deux tiers de ce paysage. Couleurs vives, d'une grande fraîcheur, le tout donne une impression de sérénité, de beauté. Tout de suite, j'ai pensé à Verlaine, qui écrivait de sa prison:

# pourquoi

(IN) Lors de la mémorable séance d'information suivie du vote concernant l'éventuel futur parking de la place Neuve, Monsieur Cuche, directement concerné par ce chantier, était l'un des invités au débat.

Après une remarque pertinente d'un opposant qui soulignait, entre autres, la faible occupation du proche parking de Plainpalais, Monsieur Cuche fit cette réponse: «Il est vrai que le parking que vous citez comporte deux défauts notoires, soit la mauvaise signalisation de son entrée, avenue du Mail, ainsi qu'un défaut dans le système de sortie rue Henri-Dunant.».

Bigre! Il est temps de se poser quelques questions! Entre autres, pourquoi, le constatant, n'avoir jamais rectifié ces erreurs?

On vous rappelle ici que toutes les réalisations de la Ville et Canton de Genève sont le résultat d'études par des SPÉCIALISTES, projets et maquettes fort chers d'ailleurs, avec la plupart du temps dépassement du budget prévu!

Alors, mes amis, levons un peu le nez, et admirons les nombreux immeubles mal conçus, souvent hideux, quand ils ne se déglinguent pas carrément au bout de 10 à 20 ans d'âge, les rénovations-massacres d'anciens immeubles, le ou les parkings loupés, et - cadeau entre tous - le joyeux «merdier» qu'est devenu le Centre Ville qui a coûté des années de perturbations et des millions, et qui devait s'appeler «le Nouvel Art de Vivre».

Tout ceci est le résultat et l'oeuvre des SPÉCIALISTES! tellement doués qu'ils n'avaient pas calculé le passage et le poids des bus!

Alors, réveillons-nous, et au moment du vote final, méfions-nous des belles promesses et des SPÉCIALISTES en tous Le ciel est par-dessus les toits Si bleu, si calme...»

Dans cette lettre, adressée à M. Raphaël Mahler, administrateur du Palais de Justice, Carine demandait que cette fresque soit photographiée avant les travaux de rénovation, et qu'elle soit publiée sous forme de carte postale, pour la préserver et la faire revivre. Convaincue, forte de la justesse de sa cause, et d'un article que lui avait consacré le «Matin» du 11 janvier, Carine semble en passe de gagner son pari. Une étude du Service des monuments et des sites du DTPE propose le maintien de la fresque après travaux. Ce préavis a été transmis par M. J. Gonthier, du DTPE, aux architectes chargés de la rénovation, à qui il demande d'examiner la possibilité de conserver cette oeuvre. Bravo donc, Carine!



Systématiquement, chaque hiver dès décembre, on nous garnit les vasques et autres bacs à fleurs de toutes petites pousses de pensées, de surcroît toujours de couleurs foncées. Voir place Neuve, Bourg-de-Four, quais et rues Basses, par exemple.

Elles ne fleurissent jamais, s'étiolent misérablement ou gèlent. Bref, ça «crevote» pour rien et c'est loi d'être décoratif!

Que je sache, la pensée est une fleur de printemps qui s'épanouit aux premières douceurs du soleil. il existe plein de plantes d'hiver de toutes les couleurs, alors pourquoi? Manque d'imagination, stocks à écouler, quoi d'autre? On aimerait bien savoir!

La petite place du Rhône, où trônait la frite que l'on sait, a été gracieusement offerte aux bagnoles! Et hop, un parking de plus!

Cet endroit qui finit le joli pont des Bergues et qui pourrait être charmant à peu de frais, est inexorablement voué à l'inesthétique et à l'indifférence de nos Autorités!

Genève, ville touristique, ton centre ville est moche et triste! Pourquoi?

Faut-il faire des années d'études, de projets, de parlotes et de belles promesses pour rendre une place accueillante?



### **HABILLE** LES ENFANTS DE 0 À 14 ANS

Place du Perron 1204 Genève Tél. (022) 312 33 13



### sapin de Noël

(RJ) Il fut bien maigre, le sapin de cette année. Merci cependant à Claude Golovine qui l'a décoré, aux commerçants et habitants qui ont versé 400 francs, et à la Maison de Quartier Chausse-Coq qui a versé 300 francs. L'électricité a coûté 550 francs.

Mais il faut le dire, la surprise est venue des commerçants qui, à l'initiative de M. Homberger, ont offert la splendide illumination du tilleul. Réussite totale.

### fêtes de rue

La Maison de Quartier Chausse-Coq (3110061) met matériel et main d'oeuvre à disposition des habitants qui désirent organiser une fête dans leur rue, ou dans les cours.

### alhambra: un an déjà!

(RJ) Un an après le vote de la sauvegarde de l'Alhambra, la négociation entre la Ville et le Canton pour un échange de parcelles se poursuit, et permettra de concrétiser l'initiative municipale. A l'oc casion de ce premier anniversaire, le Comité de Sauvegarde a réédité l'affiche d'EXEM en couleur, sur papier fort, format 50/70, numérotée de 1 à 180, et signée par l'auteur. Prix: 40.-, commande au 731 37 10.

### îlotiers

(AHCVV) Nous collaborons toujours avec plaisir avec nos deux îlotiers, dont nous apprécions l'engagement et l'efficacité. Rappelons qu'en cas de problème, ils sont à votre disposition:

- M. Serge Châtelain, poste de police du Bourg-de-Four, tél. 311 12 08
- M. José Martinez, police municipale, 4, rue Jargonnant, tél. 786 38 65